

## Généralités—

629. Dépenses relatives à la visite au Canada de Son Altesse Royale la Princesse Elizabeth et du Duc d'Édimbourg, \$332,145.

630. Dépenses relatives à la Commission consultative des réclamations de guerre, \$8,500.

## COMMERCER

## Administration générale—

631. Office des commissaires du commerce, y compris le paiement d'une indemnité aux commissaires du commerce pour la perte d'ameublement et effets sous l'empire de règlements approuvés par le Gouverneur en conseil—Crédit supplémentaire, \$37,500. Loi des grains du Canada—

632. Commission des grains—Fonctionnement et entretien, y compris inspection, pesage, enregistrement, etc.—Crédit supplémentaire, \$136,100.

633. Élévateurs de l'État—Fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, \$203,950.

## TRANSPORTS

## A—Ministère—

## Services des canaux—

634. Dépenses relatives aux levés et investigations sur le chenal maritime du St-Laurent—Crédit supplémentaire, \$10,000.

## Services de la marine—

## Vapeurs des services de la Marine—

635. Administration—Crédit supplémentaire, \$3,400.

636. Construction ou acquisition de navires et de nouveau matériel—Capital—Crédit supplémentaire, \$948,550.

## Services nautiques—

637. Exploitation et entretien, y compris subventions et contributions selon le détail des affectations—Crédit supplémentaire, \$6,355.

638. Service du pilotage—Crédit supplémentaire, \$50,573.

## Services des chemins de fer et des navires à vapeur—

Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes—

639. Montant additionnel en sus du montant de \$9,125,000 déjà voté pour le paiement aux Compagnies de chemin de fer desservant le territoire choisi, désigné par la Loi, durant l'année financière 1951-1952, de la différence occasionnée par l'application de la Loi entre les taux de tarif et les taux normaux sous le régime des tarifs approuvés (évaluée et certifiée par la Compagnie de chemins de fer du National Canadien pour le ministre des Transports et approuvée par les vérificateurs de ladite Compagnie relativement aux lignes de l'Est des chemins de fer Nationaux du Canada, et, dans le cas des autres chemins de fer, par la Commission des transports du Canada) pour tout mouvement du trafic pendant l'année civile 1951 (ch. 79, Statuts de 1927, modifié)—Crédit supplémentaire, \$988,881.

Déficit des Chemins de fer Nationaux du Canada, 1951—

640. Montant requis pour le paiement, dans l'année financière 1951-1952, à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après dénommée

"Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports et présentées au ministre des Finances par la compagnie du National, d'une somme à affecter par cette dernière au déficit d'exploitation du réseau (certifié par les vérificateurs comptables de la compagnie du National) survenant durant l'année civile 1951, ce montant devant être appliqué au remboursement des avances comptables faites à la Compagnie du National à même le Fonds du revenu consolidé, \$15,031,996.

Service de transbordement des wagons et terminus de l'Île du Prince-Édouard—Déficit de 1951—

641. Montant à ajouter à la somme de \$1,280,000 déjà votée, pour le paiement, dans l'année financière 1951-1952, à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après dénommée "Compagnie du National"), sur demandes approuvées par le ministre des Transports et présentées de temps à autre au ministre des Finances par la Compagnie du National, d'une somme à affecter par cette dernière au déficit d'exploitation (certifié par les vérificateurs comptables de la Compagnie du National) du service de transbordement et des terminus de l'Île du Prince-Édouard durant l'année civile 1951—Crédit supplémentaire, \$85,286.

*Canadian National (West Indies) Steamships, Limited—*

642. Transport de l'actif non productif au compte du déficit consolidé des soldes d'avances ou de prêts (\$3,618,505.74) consentis à la *Canadian National (West Indies) Steamships Limited*. Nonobstant toute autre loi, l'intérêt cessera de s'accroître sur ce montant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1952, \$1.

Généralités—

643. Montant requis pour rembourser au compte du matériel du ministère des Transports la valeur du matériel désuet, hors de service, perdu ou détruit, \$148,733.

Services de l'air—

Division des télécommunications—

Réseau de communications du Nord-Ouest—

644. Montant à ajouter à la somme de \$100,659 déjà votée pour combler la différence entre les frais d'exploitation et d'entretien et les recettes d'exploitation durant l'année finissant le 31 mars 1952—Crédit supplémentaire, \$56,679.

Division de l'aviation civile—

645. Subvention à des organisations d'expansion de l'aviation civile, montants mentionnés au détail des affectations—Crédit supplémentaire, \$10,000.

646. Montant requis pour le remboursement du loyer de terrains payé par la Compagnie d'aviation Air-Canada et déposé au Fonds du revenu consolidé avant le 1<sup>er</sup> avril 1951 pour certains terrains faisant partie de l'aéroport de Vancouver, \$3,300.

B—Généralités—

Commission des transports du Canada—

647. Administration, fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, \$15,000.

Commission maritime canadienne—

648. Subventions aux navires à vapeur pour services côtiers, selon le détail des affectations—Crédit supplémentaire, \$88,653.